

DU 71



NETTOYANT DÉGRAISSANT POLYVALENT INDUSTRIEL aux EXTRAITS VÉGÉTAUX.

SPÉCIAL PEU MOUSSANT UTILISATION EN AUTOLAVEUSE

- ✓ Actif en eau de dureté élevée
- ✓ Hydrodégrossant pouvant remplacer les solvants inflammables
- ✓ Se rince facilement à l'eau
- ✓ Compatible multi-supports
- ✓ Ininflammable
- ✓ Pouvoir moussant contrôlé

CARACTÉRISTIQUES PHYSIQUES

| | |
|----------------------------|-------------------------|
| ETAT PHYSIQUE | : Liquide. |
| MASSE VOLUMIQUE | : 1040 g/l + /- 20 g/l. |
| REACTION CHIMIQUE | : Alcaline. |
| pH PUR | : 11.40 environ |
| pH à 5 % | : 11.00 environ |
| COULEUR | : Orangée. |
| ODEUR | : Fruitée d'agrumes. |
| TENSION SUPERFICIELLE à 5% | : 32 Dynes / cm. |
| INFLAMMABILITÉ | : NON Inflammable |

PROPRIÉTÉS PRINCIPALES / ACTIONS

Nettoyant concentré, économique, polyvalent, agit rapidement.

Fortement dégraissant et pénétrant, recommandé pour le nettoyage de toutes surfaces lessivables :

| | | | | |
|------------------|------------------------|------------|----------------------|------------------------------|
| carrelages | revêtements plastiques | stratifiés | surfaces métalliques | surfaces peintes lessivables |
| bâches | pièces mécaniques | stores | bâts de machine | sols industriels gras |
| moules d'usinage | | | | |

Elimine les

| | | |
|--|-------------------------------------|-----------------------|
| graisses et huiles, minérales ou végétales | dépôts de moisissures ou d'aliments | souillures de carbone |
|--|-------------------------------------|-----------------------|

Alternative sur le plan écologique et toxicologique aux solvants de dégraissage d'origine pétrolière présentant un risque d'inflammabilité, un caractère nocif en cas d'ingestion, un rejet et recyclage contraignants.

Sans phosphates. Sans danger pour les métaux ferreux,

Ne laisse pas de traces sur **les surfaces polies et vitrées.**

Laisse une odeur nouvelle fraîche sur les surfaces nettoyées.

Employé pour le nettoyage des

| | | |
|-----------------------|---|---|
| locaux industriels | Sols, murs, portes | ateliers d'usinage industriels |
| ateliers d'imprimerie | garages | collectivités |
| écoles | grandes surfaces, magasins, galeries marchandes | halls d'exposition et de ventes automobiles |
| parking souterrains | entrepôts | |

Egalement utilisé dans les salles de sports, salles polyvalentes pour les nettoyages et l'entretien des sols, élimination des traces de Résines utilisées par les sportifs (Résine de Lisbonne) sur les sols, murs, poteaux de buts, etc...



MODES ET DOSES D'EMPLOI

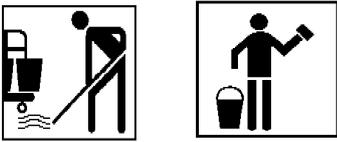
S'utilise en autolaveuse, matériel haute pression, pulvérisation, trempage, brossage ou à l'éponge

En nettoyage de sol courant par autolaveuse est utilisé à 2%.

Concentration moyenne multi-supports : 2 à 5 % selon les supports et l'épaisseur des salissures.

Concentration pour surfaces très grasses, très encrassées, ou de souillures anciennes, diluer dans l'eau à raison de 1 à 2 litres de produit pour 10 litres d'eau.

Après nettoyage, terminer par un rinçage à l'eau claire.

| FONCTION | U S A G E S | | DILUTION | RINÇAGE |
|-------------------------------|--|---|--|--|
| Nettoyage manuels | A la serpillière, au balai éponge ou faubert |  | S'utilise selon la nature des supports, l'état de salissure, la fréquence des nettoyages à une concentration de 2 à 5 % (en moyenne de 1 à 2 verres pour un seau d'eau). | Dans le cas de surfaces pouvant se trouver au contact de denrées alimentaires, terminer par un rinçage contrôlé à l'eau potable. |
| Nettoyage en machine | A l'auto-laveuse |  | En autolaveuse, selon le matériel, nettoyer à une concentration de 2 %. | Rinçage facultatif |
| Solution de nettoyage en bain | Au bain au trempé |  | Utilisé à l'état pur ou diluer à une concentration de 10 à 20 parties pour 100 parties d'eau. | Rinçage après application |

PRINCIPAUX ELEMENTS DE COMPOSITION

Préparation à base de sels alcalins, agents anticalcaire, de composés émulsionnants abaisseurs de tension superficielle, d'extraits végétaux sélectionnés pour leur aptitude à la **biodégradabilité**.

RECOMMANDATIONS

⚠ DANGER

H314 Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.

P260 Ne pas respirer les poussières /fumées /gaz /brouillards /vapeurs /aérosols. P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage. P303 + P361 + P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/Se doucher. P305 + P351 + P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

Utilisations réservées aux professionnels

Contient

- moins de 5% de : agents de surface anioniques
- moins de 5% de : agents de surface non ioniques

EC 500-213-3 ALCOOL GRAS ETHOXYLE
EUH208 Contient ESSENCE D'ORANGE : (CITRUS SINENSIS). Peut produire une réaction allergique.
Conserver hors de la portée des enfants.
Bien refermer l'emballage après chaque utilisation.
En cas de contact avec la peau, les yeux, laver immédiatement et abondamment à l'eau.
Protéger du gel au stockage.
Utiliser gant de ménage. Eviter le contact avec les yeux et la peau.

Toujours effectuer au préalable, un essai avec la surface à traiter pour déterminer compatibilité et temps de contact appropriés.

Extrait conditions de vente : Les conditions et durées de stockage peuvent modifier dans le temps les caractéristiques initiales des produits conditionnés, ainsi la Date Limite d'Utilisation Optimale Conseillée (D.L.U.O.C.) est de un an. En conséquence, l'échange ou le remplacement de tout produit au-delà de cette DLUOC de un an ne pourra être effectué, le numéro de lot ou bon de livraison permettant la traçabilité. **NOTA :** Les indications mentionnées sur cette fiche sont communiquées à titre d'information. En raison des nombreux facteurs pouvant affecter les résultats, tous les produits sont vendus avec la réserve que les utilisateurs professionnels feront leurs propres essais pour déterminer la convenance de ces produits pour leur usage particulier. Limite de garantie n'excédant pas le remplacement d'un produit reconnu défectueux. Fiche de sécurité sur simple demande selon décret 87200 du 27.03.1987 mis en vigueur au 01.01.1988.

